

**ASSEMBLÉE NATIONALE**6 décembre 2023

---

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 499

présenté par

Mme Dupont, Mme Clapot, M. Belhaddad, Mme Dordain, Mme Rilhac, M. Bordat, M. Buchou,  
Mme Colomb-Pitollat, Mme Delpech, M. Raphaël Gérard, Mme Givernet, Mme Heydel Grillere,  
M. Le Vigoureux, M. Causse, Mme Janvier, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Meynier-Millefert,  
Mme Piron, M. Pont, Mme Pouzyreff, M. Rousset, M. Bothorel, Mme Tiegna, M. Travert et  
Mme Gatel

---

**ARTICLE 4 BIS**

À l'alinéa 5, supprimer la référence :

« L. 421-34, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à la prise en compte des emplois en tant que saisonnier dans le calcul des huit mois de travail effectif en vue de la régularisation des personnes étrangères en situation irrégulière, travaillant dans les métiers et zones géographiques en tension.